

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 3 septembre 2012 portant délégation de signature
(direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest)**

NOR : DEVA1234281S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2 ;
Vu la décision du 12 janvier 2009 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud Ouest ;
Vu la décision du 16 août 2012 portant délégation de signature à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relevant des attributions d'ordonnateur secondaire délégué et de représentant du pouvoir adjudicateur du directeur de la sécurité de l'aviation civile à Mme Anne BERTINETTI, conseillère d'administration de l'aviation civile, chef de département gestion des ressources de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud Ouest et à M. Martial DUQUEYROIX, chef de cabinet de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud Ouest.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 3 septembre 2012.

*Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile Sud Ouest,*
P. REVEL